

Why Reporting Workplace Incidents Matters

Stats and Facts – French



FAITS

1. Les incidents non signalés peuvent entraîner des événements similaires ou plus graves à l'avenir.
2. Le fait de ne pas signaler les incidents peut constituer une violation des réglementations en matière de santé et de sécurité, entraînant des sanctions ou des amendes.
3. Sans un signalement complet, les organisations ne peuvent pas suivre les tendances ni évaluer l'efficacité des mesures de sécurité.
4. Les corrections critiques apportées aux équipements, aux procédures ou à la formation peuvent être reportées si les incidents ne sont pas documentés.
5. Lorsque les incidents sont ignorés, les employés peuvent avoir le sentiment que leur sécurité n'est pas une priorité, ce qui réduit leur moral et leur participation aux programmes de sécurité.
6. Les incidents non signalés peuvent dégénérer en événements majeurs ayant des conséquences financières, médicales et opérationnelles importantes.

STATISTIQUES

- L'Occupational Safety and Health Administration (OSHA) exige que tous les accidents mortels liés au travail soient signalés dans les 8 heures, et les blessures graves (amputations, hospitalisations ou perte d'un œil) dans les 24 heures. Le non-respect de cette obligation peut entraîner des amendes pouvant atteindre 14 502 dollars par infraction. ([osha.gov](https://www.osha.gov))
- Une étude du Conseil national de sécurité (NSC) a révélé que les lieux de travail où les pratiques de signalement sont rigoureuses enregistrent 40 % moins d'accidents répétés. ([nsc.org](https://www.nsc.org))
- Le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST) rapporte que le signalement rapide des incidents améliore l'identification des dangers et réduit les taux de récurrence de 25 %.
- Les données de WorkSafeBC montrent que les employeurs qui enquêtent et donnent suite aux rapports d'incident constatent une baisse de 20 à 25 % des demandes d'indemnisation pour perte de temps sur trois ans.
- L'Institut national pour la sécurité et la santé au travail (NIOSH) a constaté qu'un signalement efficace des incidents réduit le taux d'accidents graves de 37 %.
- Selon le ministère du Travail de l'Ontario, la déclaration précise des incidents

a contribué à une diminution de 35 % des citations pour infraction à la sécurité au travail dans les établissements inspectés.